



---

DECISION DU PRESIDENT N°2026.01

Maîtrise d'œuvre pour le confortement du chenal du torrent du Cady à Vernet-les-Bains

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

**ABROGE LA DECISION DU PRESIDENT N°2025.68**

---

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU la délibération n°2024/58 : portant avenant n°1 au règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU le rapport d'admission des candidatures, d'analyse des offres et la demande de négociation de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 octobre 2025.

VU le rapport, d'analyse des offres négociées et suivant l'avis en date du 4 décembre 2025 de la Commission d'Appel d'Offres.

Le chenal du Cady a subi une incision généralisée sur tout le linéaire, avec les affouillements les plus importants sur l'amont (près de 2,5 m) qui diminuent progressivement jusqu'au pont des thermes. Ces affouillements déstabilisent les ouvrages de protection des berges, mettant en péril ces derniers et diminuant fortement le niveau de sécurité apporté.

L'objet du présent marché est la maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation du confortement du chenal du torrent du Cady à Vernet-les-Bains afin de garantir la résistance minimale de l'ouvrage contre les crues de période de retour inférieure à 50 ans.

Le présent marché est passé en vertu des dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° à R2123-8 du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée et publiée le 30 août 2025 sur Midi Libre annonces légales <http://www.midilibre-marchespublics.com>.

Date limite de remise des offres : 30 septembre 2025 à 14h00 au plus tard.

Visite obligatoire du site : Néant

Type de marché : Maîtrise d'œuvre

Forme du marché : Marché à tranches optionnelles.

Le marché fait l'objet de 6 tranches :

1. Tranche Ferme : Phase conception ;
2. Tranche Optionnelle 1 : Phase travaux du périmètre 2 ;
3. Tranche optionnelle 2 : Phase travaux du périmètre 1 ;
4. Tranche optionnelle 3 : Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ;
5. Tranche optionnelle 4 : Examen cas par cas + étude d'incidence environnementale ;
6. Tranche optionnelle 5 : Evaluation environnementale et étude d'impact.

De plus, le maître d'œuvre exécute l'ensemble des tâches et des missions qui lui sont imparties dans le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG-MOE) approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et publié au JO du 1er avril 2021.

Lieu d'exécution : Bassin Versant de la Têt (66)

Durée du marché :

L'exécution de la tranche ferme et des tranches optionnelles 3 à 5 ne pourra excéder 24 mois.

Pour la tranche ferme, les prestations de maîtrise d'œuvre s'achèvent à l'expiration des éléments de missions de conception la composant.

Pour chacune des tranches optionnelles, les prestations de maîtrise d'œuvre s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission de chacune des tranches optionnelles intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Variante : Il n'est pas exigé de variante de la part de l'acheteur et les variantes proposées par les candidats ne sont pas autorisées.

Type de prix : Les prestations sont traitées à prix forfaitaires. Les prix sont fermes et actualisables.

Financement : Montant inscrit au PAPI : Action 7.10 950 000.00 € HT (études et travaux). Financeurs : 40% FPRNM, 15 % Région.

Délai de validité des offres : 200 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères de jugement des offres :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 puis ramené sur 20 points :

1. Critère Prix pondéré à 50 %. Apprécié au vu des informations suivantes : DPGF  
La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :  
Formule inversement proportionnelle, soit :  $Note = \frac{\text{montant HT le moins élevé}}{\text{montant HT proposé pour cette offre}} * \text{note maxi}$
2. Critère Valeur Technique de l'offre pondéré à 50 %. Apprécié au vu des informations suivantes :  
Mémoire technique
  - a. Sous-critère Organisation et moyens dédiés au projet pondéré à 10 sur 50
  - b. Sous-critère Appréciation des différentes missions et des besoins du maître d'ouvrage pondéré à 25 sur 50
  - c. Le planning proposé et cohérence des délais avec le DCE pondéré à 15 sur 50

Récapitulatif des retraits / dépôts :

Nombre de dossiers retirés : 16 dématérialisés dont 5 pour information

Nombre de candidatures remises : 3 dématérialisées : ONF – BE2T – Cabinet GAXIEU

Nombre de candidatures arrivées hors délai : 0

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 octobre 2025, après avoir pris connaissance du rapport d'admission des candidatures et d'analyse des offres :

- a donné un avis favorable à la proposition d'admission des 3 candidatures ;
- a proposé une négociation technico-financière sur les trois offres.

Négociation : du 8 octobre 2025 au 15 octobre 2025

Date limite de remise des offres négociées : à 15 octobre 2025 14 heures au plus tard.

La commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre peut statuer sans condition de quorum selon les règles de la commande publique à la suite du manque de quorum lors de la Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2025 régulièrement convoquée.

La Commission d'Appel d'Offres après avoir pris connaissance du rapport d'analyses des offres négociées :

- a donné un avis favorable à la proposition d'attribution du marché au vu de l'analyse des offres négociées au groupement conjoint Office national des forêts - Direction territoriale Midi-Méditerranée Développement des Prestations de Services – ARTELIA pour un montant de 94 536.88 € HT soit 113 444.26 € TTC.

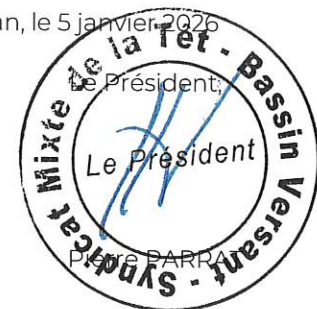
## LE PRESIDENT DECIDE

1. D'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour le confortement du chenal du torrent du Cady à Vernet-les-Bains comme suit :

ATTRIBUTAIRE	Montant HT	Montant TTC
<p><b>Groupement Conjoint</b></p> <p><b>Office national des forêts - Direction territoriale Midi-Méditerranée</b> <b>Développement des Prestations de Services - Mandataire</b></p> <p>Adresse établissement : 505 rue de la croix verte -Parc Euromédecine CS 74208 - 34094 MONTPELLIER Cedex 5 SIRET : 662 043 116 01305 Siège social : 2 Bis Avenue du Général Leclerc - CS 30042 - 94704 Maisons- Alfort Cedex Téléphone : 04 67 04 66 99 - Courriel : <a href="mailto:reponse.aomed@onf.fr">reponse.aomed@onf.fr</a></p> <p><b>ARTELIA - Cotraitant</b></p> <p>Adresse établissement : Agence de Toulouse : BU Villes &amp; Territoires - Hills Plaza - 8 rue de Vidailhan - 31130 BALMA SIRET : 444 523 526 00804 Siège social : 16 Rue Simone Veil - 93400 SAINT OUEN Téléphone : 05 62 88 77 00 - Courriel : <a href="mailto:sarah.sebbag@arteliagroup.com">sarah.sebbag@arteliagroup.com</a> et/ou <a href="mailto:elodie.pourteau@arteliagroup.com">elodie.pourteau@arteliagroup.com</a></p>	92 122.50€	110 547.00 €

2. Précise que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont inscrits au budget.
3. Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain comité syndical.
4. La présente décision sera publiée, portée au registre des actes et une ampliation sera transmise au Préfet des Pyrénées-Orientales au titre du contrôle de légalité

Fait à Perpignan, le 5 janvier 2026



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 16/01/2026

Reçu en préfecture le 16/01/2026

Publié le 19/01/2026



ID : 066-200087286-20260105-DP202601-DE

